



Le retour de notre newsletter !

[Accueil](#)

[Annuaire](#)

[Contact](#)
2018

| 5 novembre

On donne la parole à... notre président d'honneur

Le nouveau RAMIP est arrivé...

Nouveau président, nouvelle équipe, nouveaux outils, nouvelles missions mais toujours au service des professionnels, le réseau RAMIP se modernise.

Le RAMIP a été missionné par l'ARS pour prochainement la région Occitanie.

Yves Ortega (cadre supérieur de santé et assistant de pôle) est le **nouveau président** élu par l'Assemblée Générale du RAMIP en juin dernier.

L'équipe s'est réorganisée avec une Chef de service et une Assistante administrative. Mais elle s'est également renforcée d'une nouvelle compétence avec une Chargée de Système d'Informations et Communication.

[La Newsletter](#) reprend du service sous une forme et à un rythme nouveau.

[Le site internet](#) se dirige vers une refonte, dans le sens d'une plus grande interactivité.

[La plateforme de soutien aux professionnels](#) est en cours d'évolution pour se perfectionner et s'élargir à d'autres horizons...

Le **RAMIP prend ainsi le virage numérique** mais le contact direct reste privilégié. Notre Déléguée de Santé et notre Médecin Coordonnateur continuent de vous rencontrer sur votre territoire.

Et **un grand merci à tous les acteurs du réseau qui le font vivre** et sans qui, il ne pourrait pas fonctionner !

Jacques Barsony



*Jacques Barsony,
président d'honneur du RAMIP*



*Yves Ortega,
président du RAMIP*

Articles

Prescription des benzodiazépines

Au moment où les études montrent l'implication des benzodiazépines dans les décès par overdose sous méthadone, celle-ci (en anglais



certes) montre bien que la co-prescription de benzodiazépine avec les opiacés représente une augmentation du risque de décès de 4 fois par rapport aux opiacés seul.

>>> [Accéder à l'étude](#)

A cette occasion, il est pertinent de lire les recommandations de la Haute Autorité de santé concernant notamment la prescription de ces molécules dans les troubles de l'anxiété mais également dans d'autres cas cliniques fréquents en médecine.

>>> [Recommandations de la HAS](#)

Overdoses aux États-Unis et prescriptions des opioïdes en France

Dans ce contexte et face à l'épidémie d'overdose qui frappe les États-Unis dont on peut lire le récit sur [Slate.fr](#), il semble intéressant d'écouter les réflexions du Pr Nicolas Authier. Ce chef du service de Pharmacologie Médicale du CHU de Clermont-Ferrand et président de l'Observatoire Français des Médicaments Antalgiques apporte des propositions sur la prescription du Nalscuc et la gestion des opioïdes.

>>> [Regarder l'interview du Pr Nicolas Authier](#)

Le [RESPADD](#) publie également sur ce sujet un guide de prescription des antalgiques opioïdes

>>> [Consulter le guide](#)



Commission

«Baclofène»

à l'ansm
Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé

10 ans après le message d'Olivier AMEISEN, demandez Baclocur®

L'ANSM octroie une autorisation de mise sur le marché pour une utilisation du Baclofène dans l'alcool-dépendance.

Cette AMM a été « octroyée » au laboratoire Ethypharm, spécialisé dans la lutte médicamenteuse contre les addictions.

En pratique il s'agira du Baclocur® (10 mg, 20 mg et 40 mg) indiqué dans l'alcool-dépendance qui sera commercialisé fin 2019.

Les conditions de prescription :

► Le Baclocur® est indiqué « dans la réduction de la consommation d'alcool, en complément d'un suivi psychosocial, après échec des autres traitements, chez l'adulte »;

► Il pourra être prescrit par tous les médecins ;

► Prévoir une augmentation progressive des doses pour arriver à une posologie optimale adaptée à chaque patient, correspondant à la dose la plus faible, pour une bonne réponse thérapeutique et une tolérance acceptable

► Posologie maximale : 80 mg/jour

(ce qui ne manquera pas d'être dénoncé et qui risque fort de ne pas être respecté).

C'est donc une reconnaissance de l'utilité du Baclofène dans la réduction du risque alcool, ce qui nous permettra de le diffuser aux soins de premiers recours.

On peut tout de même regretter une limitation de la posologie à 80 mg et si nous devons penser à déclarer les effets secondaires au service d'[addictovigilance](#), il nous faudra aussi continuer à rester mobilisés pour faire pression afin que les usagers équilibrés à plus de 80 mg puissent toujours bénéficier de ce traitement.

L'alcool dangereux même à faible dose

Concernant l'alcool et le repérage précoce, si les recommandations HAS s'appuient encore sur les normes OMS de 21 unités par semaine chez l'homme et de 14 unités par semaine chez la femme, il paraît évident à la lecture des dernières études qu'il faille revoir à la baisse nos messages.

>>> [Lire le communiqué de l'ANPAA](#)



Syndrome d'alcoolisation fœtale

Toujours concernant la consommation d'alcool, cette fois pendant la grossesse, il semble nécessaire de renforcer les messages de prévention chez les femmes enceintes sans culpabiliser mais aussi et surtout chez les professionnels.

>>> [Lire le dossier](#)

Légalisation du cannabis au Canada

Le Canada se lance 5 ans après l'Uruguay et légalise la production, la distribution et la détention de cannabis à usage récréatif. À compter du 17 octobre 2018, les adultes canadiens sont autorisés à acheter du cannabis produit sous licence, à détenir jusqu'à 30 grammes de cannabis et, dans la plupart des provinces, à cultiver jusqu'à quatre plants de cannabis à domicile. La loi fédérale adopte une approche axée sur la santé publique et la sécurité des jeunes : elle crée un cadre juridique strict pour contrôler la production, la distribution, la vente et la possession de cannabis partout au Canada.

La mise en œuvre de la régulation du cannabis au Canada pose de nombreuses questions. Ses effets sur la santé publique, la sécurité routière et l'économie sont les plus attendus, dans un contexte d'émergence d'une véritable filière industrielle du cannabis adossée au marché de l'alcool.

Car le retentissement de la réforme canadienne se situe surtout au plan international. Le cannabis à



usage médical y étant autorisé depuis 2001, le Canada constitue déjà le premier pôle producteur et exportateur de cannabis légal. Siège de plusieurs entreprises du cannabis cotées en Bourse, le Canada peut compter sur de fortes perspectives de développement économique compte tenu de l'interdit de production en vigueur presque partout ailleurs dans le monde.
(Source Addict Aide)

[Le dossier complet de l'OFDT publié le 11 octobre 2018 présente un dossier complet de cette réforme.](#)



Réduction du risque Tabac

Le remboursement des dispositifs nicotiques et l'extension à d'autres prescripteurs semble augmenter de façon très significative l'utilisation des substituts nicotiques. On ne peut que s'en féliciter et encourager encore plus la réduction des risques tabac, même sans désir de sevrage.

Si on se replonge sur [l'étude d'Ivan Berlin](#), on s'aperçoit que si les complications liées au tabagisme sont proportionnelles avec l'importance de la consommation, en revanche les bénéfices attendus de la diminution ne sont significatifs que dans le cas de l'arrêt du tabac.

Cela tendrait à penser qu'il faille considérer la réduction des risques tabac surtout comme une étape vers l'arrêt total ?

La place de la cigarette électronique est réelle dans ce contexte de réduction du risque en représentant un outil essentiel. On gardera à l'esprit que dans l'accompagnement, l'alternance vapotage / combustion reste juste une étape.

Dans le cadre du mois sans tabac dont elle est partenaire, un lien pour visiter le site de la vape du cœur qui se bat pour que la réduction du risque soit accessible à tous.

[>>> Plus d'info sur le site de la Vape du Cœur](#)

Se former en ligne

Un des meilleurs enseignements sur l'addiction est encore disponible [ici](#) sur le site de l'université Paris Sud.

L'inscription est possible jusqu'au **8 décembre** !



A vos agendas



**Groupe de travail
Addiction/Psychiatrie**



**Colloque
Addictions et travail**



**2e Journée
Régionale des
professionnels de
l'addiction**

Organisateur :

RAMIP

Judi 22 novembre 2018

[Plus d'info](#)

Organisateur :

CH Montfavet Avignon

Vendredi 30 novembre 2018

[Plus d'info](#)

Organisateur :

RAMIP

Mardi 18 décembre 2018

[Plus d'info](#)

[>>> Retrouvez tous les événements sur le site du RAMIP](#)

Dernières annonces en ligne



Le CH Gérard Marchant recrute un(e) assistant(e) de service social en addictologie

[Consulter l'annonce](#)



A.N.P.A.A 30 recrute un médecin consultant à temps partiels (0,25 ETP)

[Consulter l'annonce](#)

[>>> Retrouvez toutes les annonces sur le site du RAMIP](#)



Ah au fait, c'est le mois de Novembre !

#MoisSansTabac

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur RAMIP.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2018 RAMIP